



## 1e scrutin électronique du CSE

-----  
Par PierrotG

Bonjour.

Je fais partie d'une entreprise où l'encadrement est pire que « confus ». J'ai parlé à un avocat spécialiste en droit du travail. Au bout d'une demi-heure de mes témoignages, il m'a demandé s'il y avait vraiment des élus du personnel dans l'entreprise (6) et qu'est ce qu'ils faisaient pour les droits du personnel... Certains se font élire juste pr la protection qu'elle procure, y compris contre l'insubordination croient-ils. La direction aussi, à se lamenter de la « guerre thermonucléaire » (sic) que ces protégés pourraient faire s'ils sont contrariés par une décision de leur chef.

Bref, dans cet encadrement plus que "charmant", le renouvellement du CSE est imminent. Certains membres du CSE savent que le scrutin sera électronique quand d'autres l'apprennent sans être élus du personnel et sans intention de se présenter au scrutin. Certains élus du personnel qui voudraient se représenter (moi) ne le savent pas. Je l'ai appris de collègues qui ne se présentent pas. "Pire que confus" je vous dis, pour rester polis. Régime de faveur de la direction envers certains et certains candidats indépendants ? Copinages ? Je présume tt le monde toujours de bonne foi, évidemment. Toute autre attitude serait forcément odieuse.

Donc le déroulement du scrutin, pour la 1e fois électronique, sera probablement des plus fantaisistes au regard du code du travail.

J'aurais souhaité trouver une / des "infographies" (si ça existe) sur le déroulement des élections au CSE par Internet. Comme c'est la première fois, ça ne va pas seulement être la foire mais la foire XXL. Je voudrais connaître la législation avant, merci de votre collaboration.

Ma hiérarchie n'étant pas très « au faite » du droit du travail (ni même de le consulter, y compris en passant par Google pour « atterrir » sur LegiFrance). Je ne suis pas malveillant, des collègues pourraient en attester mais « j'ai peur des représailles »), est ce que vous pourriez me proposer quelques articles des différents codes valables concernant l'élection du CSE par vote électronique ?

Lors des précédents scrutins, il n'est dit à personne qu'on peut voter sur le temps de travail. Les employés ne veulent pas de représailles s'ils font valoir ce droit. Ben ouais « et les représailles ? ». (Je suis en ALD pour cause de stress avec toutes ces « facéties » / harcèlement moral sur mon temps de travail. Trouver un autre travail en étant en ALD ? Je me fais virer illico pendant la période d'essai. Arrêt maladie ? Pour vivre seul avec mon ALD et sombrer dans la dépression ? Alors j'essaie de résister, c'est parfois très dur).

Avec mes remerciements.

PG.

-----  
Par CToad

Bonjour

Il était inutile de changer de pseudo.

Faites vous appuyer par un syndicat, s'il s'en trouve un qui veuille que vous le représentiez.

Sur les autres topics vous étiez en ALD car sursensible, atteint d'une maladie, persécuté par vos collègues, pas écouté par votre chef lorsque vous lui donnez des leçons de management etc.. si tout ce que vous décrivez est vrai (à la fois votre sur sensibilité et la foire au travail), je vous alerte qu'être délégué du personnel est quelque chose de très dur, souvent frustrant et qui nécessite des nerfs d'acier. Cela ne va pas aller dans le sens de calmer vos tremblements.

Ctoad

[https://www.forum-juridique.net/forum/message-membre.php?id\\_membre=18277](https://www.forum-juridique.net/forum/message-membre.php?id_membre=18277)

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Si je comprends bien vous êtes déjà élu et vous voulez vous représenter. Si vous êtes élu sur une liste syndicale vous devriez être au courant du PAP et donc des modalités du vote électronique. Sinon renseignez vous auprès d'un des syndicats qui a négocié le protocole.